

# DECISION DU MAIRE

N° 698

DATE  
21 août 2024

**Attribution du marché n°24-074, relatif à la mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaire 2024/2025**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants relatifs à la procédure adaptée,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations accordées par le Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu l'arrêté n° 2024/730T du 2 juillet 2024, portant remplacement de Madame le Maire, pour la période du jeudi 1er août 2024 au samedi 31 août 2024 inclus - Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site achatpublic.com le 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Considérant qu'il a été reçu 1 offre,

Numéro de pli	Nom du candidat
1	Librairie du Pincerais

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 31 juillet 2024, d'attribuer le marché à la société suivante :

CANDIDAT RETENU	MONTANT DE L'OFFRE
<b>Librairie du Pincerais</b>	58 078,72 € HT soit 69 694,46 € TTC <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE <input type="checkbox"/> Montant de la DPGF

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer le marché n°24-074, relatif à la mise à disposition de pochettes comprenant les fournitures scolaires pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de Poissy pour l'année scolaire 2024/2025 à la société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

<b>ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI (accord-cadre à bons de commande)</b>
Librairie du Pincerais 117 Rue du Général de Gaulle 78300 Poissy	80 000 € HT

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour une période de 1 an, non reconductible, à compter de la date de réception de la notification.

**Article 3 :**

D'imputer les dépenses de fonctionnement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 6067 et fonction 212AA.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Pour le Maire empêché et par délégation  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint  
Délégué aux espaces publics,  
A la propreté urbaine et à la commande Publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 11/09/2024